

BOURSE AUX JOUETS DE L'APE CRAVANT-VILLORCEAU

Dimanche 24 Octobre 2021 – de 9h00 à 17h00

A la salle des fêtes de Villorceau



BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

A retourner avant le mercredi 15 Octobre 2021

CONFIRMATION DE VOTRE INSCRIPTION PAR MAIL DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES

Je soussigné(e) : Nom, prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Code postal, Ville :

Numéro de téléphone :

Email :

Merci de cocher le nombre de table(s) que vous souhaitez :

Tarif : 3€ la table de 1m60 X80 cm

2 tables maximum par exposant

Nombre de table(s) souhaitée(s) : 1 table (3€) 2 tables (6€)

L'Installation des exposants débutera à 8h00. Les tables et chaises seront fournies.

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant.

- Accepter le règlement joint.

- Accepter le protocole sanitaire joint.

- Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal).

Fait à Le..... Signature :

Formulaire à retourner à l'APE CRAVANT VILLORCEAU de préférence dans les boîtes aux lettres mises à dispositions devant les écoles de Cravant et Villorceau ou par retour de mail : ape.cravant.villorceau@gmail.com

Présidente de l'Association Amandine CHER joignable au 06.23.37.30.73 ou RABOSO Cindy 07.82.06.29.06

REGLEMENT « BOURSE AUX JOUETS DU DIMANCHE 24 Octobre 2021

Cette manifestation est organisée par l'APE CRAVANT VILLORCEAU. Elle se déroulera à la salle des fêtes de Villorceau le Dimanche 24 Octobre 2021 de 9h00 à 17h00. L'accueil des exposants débutera à 8h00.

Article 1 : La vente de jouets est réservée aux exposants particuliers, non professionnels.

Article 2 : Les informations suivantes : Nom, Prénom, Adresse et Numéro de la pièce d'identité sont inscrits dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant la durée de la manifestation. (Préfecture)

Article 3 : La préinscription est validée après réception du mail de confirmation de l'APE. La priorité sera donnée aux parents ayant des enfants scolarisés dans les écoles de Cravant et Villorceau.

Article 4 : Les emplacements sont définis nominativement par les organisateurs selon les règles de sécurité et les règles sanitaires en vigueur. Ils ne peuvent être modifiés par les exposants.

Article 5 : Seront acceptés à la vente :

- Jouets d'éveil/premier âge : trotteurs, jeux éducatifs, puzzles... o Livres pour enfants. - Tous les jouets et jeux de société d'occasion en bon état, complets et en état de marche.

Article 6 : Les objets exposés sont sous l'unique responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges, tels que pertes, casses, vols, pannes ou autres détériorations.

Article 7 : Une buvette sera à la disposition des exposants et du public visiteur. La consommation des boissons et snacks sera autorisés uniquement dans les espaces dédiés. (Mise en place d'un espace restauration ou derrière vos stands)

Article 8 : Le présent règlement sera affiché à l'entrée de la salle. La participation à cette journée implique l'acceptation dans sa totalité du présent règlement et du protocole sanitaire. Tout exposant ne le respectant pas sera prié de quitter les lieux sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement.

Article 9 : Le stand doit être impérativement tenu par une personne majeure tout au long de la journée.

Lors de la bourse aux jouets organisée par l'APE CRAVANT VILLORCEAU du Dimanche 24 Octobre 2021, pour assurer votre propre sécurité et celle des exposants, visiteurs et organisateurs, vous vous engagez à respecter les règles de sécurité sanitaire suivantes :

Avant mon arrivée à la salle des fêtes :

1. Avant de me déplacer, je surveille toute apparition de symptômes évocateurs de COVID-19 pour moi et pour mes proches (partageant le même lieu de vie). En cas de symptômes évocateurs de COVID-19 (notamment fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et de l'odorat), je contacte mon médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15) et je préviens l'organisateur. Je ne me rends pas à la bourse aux jouets.

2. Si je n'ai pas de symptômes, mais que je suis considéré comme étant « contact à risque », selon la définition de Santé publique France, je contacte les organisateurs. Je suis les recommandations de mon médecin traitant. Je ne me rends pas à la bourse aux jouets

Santé Publique France – 21/01/2021 Contact à risque : toute personne, En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact : hygiaphone ou autre séparation physique (vitre) ; masque chirurgical ou FFP2 porté ou masque grand public en tissu réutilisable fabriqué selon la norme AFNOR SPEC S76-001 de catégorie 1 ou masque grand public en tissu réutilisable possédant une fenêtre transparente homologué par la DGA, porté par le cas ou le contact, - Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ; - Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins de deux mètres, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, contact physique). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque ; - Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ; - Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel ...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement

3. Pour exposer à la bourse aux jouets, je respecte les gestes barrières et de distanciation sociale.

A mon arrivée sur site et pendant la journée :

1. Je me lave les mains avec du gel hydro alcoolique à l'entrée du site, à mon arrivée et à chaque fois que je rentre dans les locaux suite à une sortie à l'extérieur.
2. Le port du masque est obligatoire dans les espaces communs de la salle des fêtes, ainsi que dans les espaces clos et partagés.

Seuls les masques chirurgicaux ou FFP2 ou en tissu de catégorie 1 sont autorisés. Je change mon masque toutes les 4h.

3. Je respecte les « gestes barrières » :

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique, se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage unique ;
- Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche ;
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt ; - Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable ;
- Ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;

4. Je respecte les règles d'aménagement des locaux et les sens de circulation définis sur le site.
5. Pour les objets manipulés qui doivent être partagés, je les désinfecte régulièrement avec les produits désinfectants présents dans la salle.
6. Si je ressens des symptômes évocateurs du COVID-19 (notamment fièvre et/ou toux, difficultés respiratoires, à parler ou à avaler, perte du goût et de l'odorat), même si les symptômes me semblent légers, je préviens immédiatement un organisateur.